



*Action des Citoyens pour le
Maintien de la Qualité de Vie à Québec*

Québec, le 5 mars 2003

L'élevage porcin vu par des citoyens

Mémoire présenté à la Commission
sur le développement durable
de la production porcine au Québec

par
l'Action des Citoyens pour
le Maintien de la Qualité de Vie à Québec

Présentation

L'Action des Citoyens pour le Maintien de la Qualité de Vie à Québec est un comité de citoyens fondé en novembre 2001 et incorporé par charte provinciale du Québec, le 8 janvier 2002, sous le matricule 1160521424. Ce comité a pour objet de promouvoir le maintien des conditions assurant la qualité de la vie dans le territoire de la ville de Québec, c'est-à-dire :

- a) informer et mobiliser les citoyens et citoyennes sur toutes questions touchant ses objets;
- b) représenter les personnes qui soutiennent ses objectifs auprès des autorités;
- c) prévenir la mise en place d'activités agricoles, industrielles, commerciales ou municipales pouvant affecter la qualité de l'eau, de l'air, du sol, ou la santé des citoyens et
- d) assurer la surveillance d'activités susceptibles de détériorer la qualité de vie des citoyens (i.e. la qualité de l'eau, de l'air, du sol, ou la santé des citoyens).

L'Action des Citoyens pour le Maintien de la Qualité de Vie à Québec regroupe présentement 508 membres dont 9 ont été élus en assemblée générale pour former le comité exécutif.

L'élevage porcin vu par des citoyens

Notre organisme, l'ACMQVQ est né en réaction à l'annonce de la construction d'une porcherie industrielle à l'intérieur de la nouvelle ville de Québec.

Donc, le sujet abordé par la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec nous concerne directement.

En effet, en novembre 2001, nous avons été consternés d'apprendre qu'un promoteur se préparait à construire une porcherie dans notre milieu. En quelques

jours, un groupe de citoyens particulièrement concernés s'est mobilisé pour faire échec à ce projet.

Nous nous sommes documentés sur les conséquences que la venue de cet élevage aurait sur notre qualité de vie. Nous avons alors réalisé que notre air, notre eau et nos sols étaient menacés. Ces appréhensions ne tiennent pas de la légende urbaine, mais sont confirmées par des documents déjà déposés devant cette Commission, entre autres celui de la Direction de la Santé Publique et dans lequel le docteur Benoît Gingras conclut que : « *Les activités de production animale constituent une source maintenant reconnue de contamination de l'environnement.* »

À la suite de ce constat, la première action du comité fut de faire circuler une pétition contre la construction de cette porcherie. Nous avons recueilli les signatures de plus de 2 600 résidents du secteur concerné. Nous tenons à spécifier que ces signatures venaient d'une partie seulement de l'arrondissement Laurentien et que, considérant l'urgence d'agir, nous étions limités dans le temps.

Les signataires nous ont fait valoir les points de vue suivants :

« *Nous sommes déjà établis, parfois depuis fort longtemps, dans un environnement choisi et reconnu pour la qualité de son air et de son eau.* »

« *Ce projet menace cette qualité de vie par la pollution de l'air, des sols et de l'eau, comme on l'a constaté dans les régions où ce type d'élevage est déjà implanté.* »

« *Nous savons que si ce projet voit le jour, nous ferons face à une dévaluation importante de notre propriété.* »

Et ils avaient raison. Monsieur Roméo Bouchard de l'Union paysanne, dans son livre intitulé *Plaidoyer pour une agriculture paysanne*, parlant des régions touchées par l'odeur de purin de porc, déclare que « *Les propriétés subissent une dévaluation pouvant aller jusqu'à plus de 30 %.* »

Lors de nos rencontres avec les citoyens, nous avons pu constater que le problème des odeurs était le premier souligné et celui qui inquiétait le plus.

Effectivement, c'est un problème crucial et, par conséquent, il ne faudrait surtout pas le ramener à un simple inconvénient. La pollution de l'air consécutive à la

production porcine cause des problèmes de santé physiques et psychiques. Revenons au document de la Direction de la Santé Publique ci-haut mentionné, dans lequel le docteur Benoît Gingras déclare : « *Nous sommes convaincus que la notion d'inconvenient notamment avec les odeurs est dépassée. On en est à un niveau de **risque** pour la population.* »

Nous vous rappelons que ce mémoire est présenté par un groupe de citoyens. Nous tenons donc à vous faire remarquer que les impacts négatifs d'une telle industrie installée en milieu urbain seraient multipliés par le nombre important de citoyens qui en souffriraient.

Madame Louise Harel, lors de la fusion des villes, a déclaré que « *Le Québec repose sur deux réalités qu'il faut renforcer.* » Il s'agit du milieu urbain et du milieu rural. Or, les huit nouvelles grandes villes du Québec comptent 52 % de la population et occupent un peu plus de 1 % du territoire, alors que le monde rural, avec moins de 15 % des citoyens, se répartit sur près de 85 % du territoire québécois.

Dans ce contexte, comment justifier l'implantation d'une porcherie industrielle à l'intérieur d'une ville comme Québec ?

Présentement, nous jouissons d'une bonne qualité de vie, grâce à des producteurs respectueux de leurs voisins citoyens. Nous voulons d'ailleurs souligner l'exemple d'un producteur bovin installé dans la zone agricole de l'arrondissement Laurentien : monsieur Benoît Paquet, dont le mode de fonctionnement respecte en tout point l'environnement et la qualité de vie de ses voisins. Pour lui, l'adjectif *durable* se rapporte à l'environnement plutôt qu'au compte de banque.

Nous souhaitons d'ailleurs que les liens entre les producteurs fermiers et les citoyens soient renforcés par des visites à la ferme plus fréquentes et des marchés publics encore mieux connus et, si possible, de nouveaux, plus près des citoyens de tous les secteurs de la ville.

De plus, la ville de Québec compte sur l'industrie touristique pour une part importante de ses revenus. Ce joyau du patrimoine mondial s'accorde mal avec

l'odeur de porcherie. L'aéroport étant situé à moins de trois kilomètres de la dernière zone désignée pour un tel élevage, vous comprendrez facilement nos craintes... Nous souhaitons que les touristes reconnaissent Québec par autre chose que l'odeur de purin de porc. Nous espérons que la ville de Québec n'ait jamais à choisir entre tourisme et porcherie

Compte tenu des considérations énumérées plus tôt,

l'ACMQVQ recommande qu'aucune production porcine industrielle, de même que l'épandage de purin de porc ne soient autorisés à l'intérieur de la ville de Québec.

Par conséquent, nous demandons :

- a) **que soit enlevée la dernière zone permise pour l'élevage porcin à Québec, soit celle de 175 hectares située à l'extrémité nord-ouest de l'ancienne ville de Sainte-Foy;**
- b) **qu'aucun terrain ne soit alloué pour l'épandage de purin de porc sur tout le territoire de la ville de Québec;**
- c) **que notre zone agricole soit conservée par le biais du plein contrôle des autorités municipales sur le type d'élevage qu'on y pratique, car nous croyons que c'est la meilleure façon de ne pas la voir se détériorer.**

Nous espérons que nos recommandations soient retenues par le ministère de l'environnement et qu'elles donnent lieu aux modifications législatives appropriées.

Nonobstant ce que nous venons de déclarer dans ce mémoire, la première question à se poser ne serait-elle pas la suivante : **Avons-nous besoin de nouvelles porcheries au Québec ?**

Nous espérons que, bientôt, se lèvera cette politicienne ou ce politicien de cœur, d'intelligence et de conscience sociale pour déclarer : « *C'est assez. Arrêtons-*

nous et évaluons le coût social de l'élevage porcin industriel tel qu'il se pratique aujourd'hui au Québec. »

De même, dans une démarche prospective, il faudrait évaluer combien coûtera la décontamination de nos sols et la dépollution de notre eau dans quelques années...

On se rendra compte, peut-être trop tard, que ce qui nous semblait un apport économique important était, en fait, un leurre.

À l'ACMQVQ, nous croyons qu'il n'y a aucune raison économique valable qui justifie de polluer la terre et de détruire la qualité de vie des citoyens.